

*Fédération  
© des  
cégeps*



***PROFIL DES ACTIVITÉS  
INTERNATIONALES DES CÉGEPS***

**Étude réalisée par  
Gisèle Bonin  
Consultante**

**Janvier 2000**

**CETTE ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE GRÂCE À UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC.**

## LISTE DES SIGLES

ACCC	: Association des collèges communautaires du Canada
ACDI	: Agence canadienne de développement international
ACED	: Association canadienne d'éducation à distance
ADIUT	: Assemblée des directeurs d'instituts universitaires de technologie (France)
AEC	: Attestation d'études collégiales
BCEI	: Bureau canadien des études internationales
CÉGEP	: Collège d'enseignement général et professionnel (Québec)
CCFD	: Centre collégial de formation à distance
CIDE	: Consortium international de développement en éducation
CLIFAD	: Comité de liaison en formation à distance
DEC	: Diplôme d'études collégiales
EPMC	: Projet d'Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne
EUMC	: Entraide universitaire mondiale du Canada
FFA	: Forum francophone des affaires
IFI	: Institution financière internationale
IUT	: Institut universitaire de technologie (France)
OFQJ	: Office franco-québécois pour la jeunesse
ONG	: Organisation non gouvernementale (de coopération internationale)
PERFORMA	: Programme de perfectionnement de la formation des maîtres (U. de Sherbrooke)
PPCC	: Programme de partenariat des collèges canadiens (ACCC)
PRICAM	: Programme de renforcement institutionnel canadien au Maroc (ACDI)
PRICAT	: Programme de renforcement institutionnel en Tunisie (ACDI)
PRIMTAF	: Programme de renforcement institutionnel en matière de technologie en Afrique francophone (ACDI)
RCCFC	: Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada
REFAD	: Réseau francophone d'éducation à distance
SUCO	: Solidarité-union-coopération
UT	: Universidades Tecnológicas (Mexique)

Le genre masculin est utilisé dans ce document uniquement dans le but d'alléger le texte.

## SOMMAIRE

Au printemps 1999, Cégep international acceptait de faire le bilan de la présence des cégeps sur la scène internationale, mandat qui lui était confié par la Fédération des cégeps à la demande du ministère de l'Éducation.

Un questionnaire est alors élaboré et envoyé à tous les directeurs généraux des collèges membres de la Fédération des cégeps, soit quarante-huit. Cet instrument contient des questions sur les orientations et les structures institutionnelles ainsi que sur les moyens privilégiés pour réaliser les activités à caractère international des cégeps. La majeure partie du questionnaire porte sur le niveau d'engagement des cégeps dans diverses activités de cette nature, regroupées en quatre champs : l'internationalisation de la formation, la mobilité étudiante, le recrutement d'étudiants étrangers et la coopération internationale.

Trente et un établissements participent à l'enquête, soit plus de la moitié (63 %) des collèges membres de la Fédération des cégeps. Les données recueillies offrent donc un portrait représentatif de la situation actuelle concernant le processus d'internationalisation de diverses activités des cégeps. La tendance est manifeste, les cégeps s'engagent de plus en plus dans ce processus. Quelques collèges se sont dotés d'une politique où ils définissent les valeurs et les orientations poursuivies au regard de l'ouverture sur le monde.

Les cégeps participent au rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger tout d'abord par l'enseignement des langues dans plusieurs provinces canadiennes et dans six pays. La mobilité étudiante touche un peu plus de cent cinquante étudiants québécois et approximativement deux fois plus d'étudiants étrangers venus de France, d'Allemagne ou du Japon. Enfin, les cégeps exportent des services éducatifs dans le cadre de projets de coopération internationale. En effet, ils sont actuellement présents dans une quarantaine de pays, participant à quatre-vingts projets.

Toutes ces activités sont menées en collaboration ou en partenariat avec d'autres établissements d'éducation d'ici ou à l'étranger, avec des entreprises, des organisations gouvernementales et non gouvernementales québécoises et canadiennes. Par exemple, plus de la moitié des répondants ont signé des ententes de collaboration avec des établissements de formation de pays étrangers pour la réalisation d'échanges d'étudiants et de professeurs. Par ailleurs, de nombreux projets de coopération internationale sont réalisés en partenariat avec des universités ou des entreprises québécoises ou avec des collèges communautaires canadiens.

La majorité des cégeps répondants sont membres de l'ACCC, voie royale pour l'obtention de projets financés par l'ACDI. Quelques cégeps ont réussi à faire valoir leur expertise auprès de bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque mondiale, l'UNESCO, l'UNICEF.

Enfin, le document se termine par quelques commentaires et recommandations adressés à Cégep international qui doit dorénavant assurer le leadership pour garantir la valeur éducative et la viabilité du processus d'ouverture sur le monde des cégeps, en étroite collaboration avec les cégeps eux-mêmes et le ministère de l'Éducation qui a récemment signé un protocole d'entente avec la Fédération des cégeps à cet effet.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	i
SOMMAIRE.....	ii
INTRODUCTION .....	3
1. LA CUEILLETTE DE DONNÉES .....	5
1.1. <i>La démarche</i> .....	5
1.2. <i>Les cégeps ayant répondu au questionnaire</i> .....	5
2. LA SITUATION INSTITUTIONNELLE.....	6
2.1 <i>Les orientations</i> .....	6
2.2 <i>Le processus d'ouverture sur le monde</i> .....	6
2.3 <i>Les moyens</i> .....	8
2.3.1 Les structures.....	8
2.3.2 Le personnel .....	9
2.3.3 La promotion .....	9
2.3.4 Le partenariat.....	10
3. LES RÉALISATIONS .....	12
3.1 <i>Internationalisation de la formation</i> .....	12
3.1.1 Enseignement des langues.....	12
3.1.2. Intégration de la dimension internationale.....	13
3.1.3 Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne.....	14
3.1.4 Perfectionnement des enseignants .....	14
3.1.5 Activités de sensibilisation du milieu .....	15
3.2. <i>Mobilité étudiante</i> .....	16
3.2.1 Échanges et stages crédités.....	18
3.2.2 Stages non crédités.....	19
3.2.3 La mobilité des enseignants .....	19
3.3 <i>L'accueil d'étudiants étrangers</i> .....	21
3.4 <i>La coopération internationale</i> .....	22
3.4.1 La nature des services rendus .....	23
3.4.2 La localisation géographique des projets .....	25
3.4.3 Le financement des projets.....	26
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	29
4.1 <i>La mobilité étudiante</i> .....	30
4.2 <i>Sources limitées de financement</i> .....	30
4.3 <i>Le perfectionnement des professeurs</i> .....	36

Figure 1	Importance relative des activités à caractère international .....	7
Figure 2	Distribution des catégories de personnel engagé dans la mise en œuvre des activités à caractère international .....	9
<i>Tableau 1</i>	<i>Ententes de partenariat .....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 2</i>	<i>Enseignement des langues.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 3</i>	<i>Mobilité étudiante .....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 4</i>	<i>Mobilité des enseignants .....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 5</i>	<i>Répartition des étudiants étrangers .....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 6</i>	<i>Nature des services rendus à l'étranger .....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 7</i>	<i>Distribution des projets par région géographique.....</i>	<i>26</i>
Annexe I	Questionnaire sur le profil des activités internationales dans les collèges.....	I
Annexe II	Liste des collèges qui ont répondu au questionnaire .....	II
Annexe III	Les projets de coopération des collèges par région.....	III

## INTRODUCTION

Les cégeps ont compris depuis longtemps l'importance de l'ouverture sur le monde dans la formation qu'ils dispensent. Dès leur création, de nombreux cours en sciences humaines, en géographie ou en histoire contribuent à cet objectif et plusieurs professeurs, en contact avec des organismes de coopération internationale, acquièrent une expérience de travail à l'étranger, plus particulièrement dans les pays en voie de développement.

Ces mouvements de personnel ont permis aux cégeps de développer, au cours des années 70, une expertise spécifique quant à l'enseignement et à la formation dans un contexte culturel différent, la connaissance de systèmes d'éducation divers, la complexité des approches en gestion pédagogique. Cette expertise a été acquise surtout en Afrique francophone où l'usage de la langue française facilitait la collaboration, de même qu'en Amérique latine.

Dès les débuts des années 80, les cégeps franchissent un pas décisif : sans abandonner les initiatives individuelles, les collèges commencent à concevoir des projets de coopération institutionnelle à caractère international auxquels participent professeurs et étudiants. Ces projets sont réalisés, le plus souvent, grâce à une contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI); ils sont parfois financés directement par les partenaires à l'étranger. Peu à peu, le cadre géographique s'élargit et des ententes de coopération sont conclues avec des partenaires européens (France, Espagne, Belgique), des pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

À la demande des collèges désireux de se regrouper en vue d'une plus grande concertation, l'assemblée générale de la Fédération des cégeps approuvait la création du Regroupement des collèges pour la coopération et le développement international le 23 octobre 1992. À cette époque, une vingtaine de cégeps adhèrent à ce regroupement également connu sous le nom de Cégep international. En 1996, Cégep international dresse un portrait des collèges actifs sur la scène internationale. Vingt cégeps répondent à un questionnaire portant sur leurs principales activités à caractère international. Ils sont présents dans plus de 45 pays et travaillent à une centaine de projets de formation de toute nature. La Loi des collèges, modifiée en 1997, reconnaît formellement la légitimité du rôle exercé par les collèges sur la scène internationale<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, qu'en est-il de la présence des cégeps sur la scène internationale? Conformément au mandat reçu du ministère de l'Éducation qui contribue financièrement à cette étude, celle-ci vise à *établir un état des lieux des activités de coopération des cégeps sur la scène internationale ainsi que sur la mobilité étudiante internationale dans le réseau des collèges*<sup>2</sup>.

Le bilan actuel permettra d'analyser l'évolution de l'action des cégeps sur la scène internationale. Mais aussi, nous l'espérons, il facilitera l'élaboration de stratégies permettant la

---

<sup>1</sup> «participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans le domaine de l'enseignement collégial».

<sup>2</sup> Extrait d'une lettre de la sous-ministre au p.-d.g. de la Fédération des cégeps, 12 février 1999.

poursuite du processus d'ouverture sur le monde tout en assurant la qualité des interventions dans le meilleur intérêt des établissements québécois, de leurs étudiants et des partenaires étrangers.

## 1. LA CUEILLETTE DE DONNÉES

### 1.1. *La démarche*

La cueillette des données analysées ici s'est faite au moyen d'un questionnaire (annexe 1) rédigé au printemps de 1999 et envoyé à tous les directeurs généraux des collèges membres de la Fédération des cégeps au début de l'année scolaire 1999-2000.

Largement inspiré du questionnaire élaboré en 1996 par Cégep international, ce deuxième questionnaire porte essentiellement sur le niveau d'engagement des cégeps dans diverses activités à caractère international regroupées en quatre champs:

- **internationalisation de la formation**  
introduction de la dimension internationale dans les programmes de formation;
- **mobilité étudiante**  
échanges et stages de toute nature;
- **recrutement d'étudiants étrangers**  
étudiants munis de permis de séjour, inscrits à l'enseignement régulier;
- **coopération internationale**  
exportation de services éducatifs.

Une section, portant sur l'organisation et la gestion institutionnelle ainsi que sur diverses questions relatives au degré de participation à des regroupements ou à des associations, avait pour but de cerner les moyens mis en œuvre par les cégeps pour réaliser leurs projets à caractère international.

### 1.2 *Les cégeps ayant répondu au questionnaire*

Trente et un établissements dont trente collèges sur une possibilité de quarante-huit (48) ont répondu au questionnaire. La liste des répondants se retrouve en annexe 2. Bien que la totalité des intervenants sur la scène internationale n'ait pas répondu au questionnaire, l'on peut considérer que les réponses obtenues sont assez représentatives de la réalité actuelle. Le nombre de répondants constitue une évolution positive par rapport au sondage effectué par Cégep international en 1996, auquel vingt cégeps avaient participé. Tous les cégeps ont choisi d'inclure dans leurs réponses les activités de coopération internationale de leurs centres de transfert de technologie, établissant ainsi un profil global de leur établissement. Seul le Centre collégial de formation à distance (CCFD) a transmis des informations sur ses activités de coopération internationale proprement dites. Celles-ci seront incluses dans le chapitre traitant du volet de la coopération internationale.

## 2. LA SITUATION INSTITUTIONNELLE

### 2.1 *Les orientations*

On compte dix collèges, soit 33 % des cégeps ayant répondu au questionnaire, disposant d'une politique institutionnelle en ce qui touche leurs activités à caractère international. Notons ici que la situation n'a guère évolué depuis le dernier sondage effectué par Cégep international en 1996 où l'on avait identifié six collèges, soit 30 %, possédant une politique spécifique, adoptée par leur conseil d'administration respectif. L'absence d'une politique particulière ne semble pas toutefois freiner l'augmentation des activités à caractère international des cégeps concernés. Mentionnons que quelques collèges distinguent le développement international de la coopération interculturelle, tout en incluant les deux concepts dans leur politique institutionnelle.

Après avoir établi le bien-fondé de leurs activités à caractère international, ces politiques tendent à définir les orientations, les objectifs ainsi que les conditions de réalisation privilégiées. Les politiques consultées insistent toutes sur la valeur éducative d'une ouverture sur le monde tant pour les étudiants que pour le personnel appelé à y contribuer.

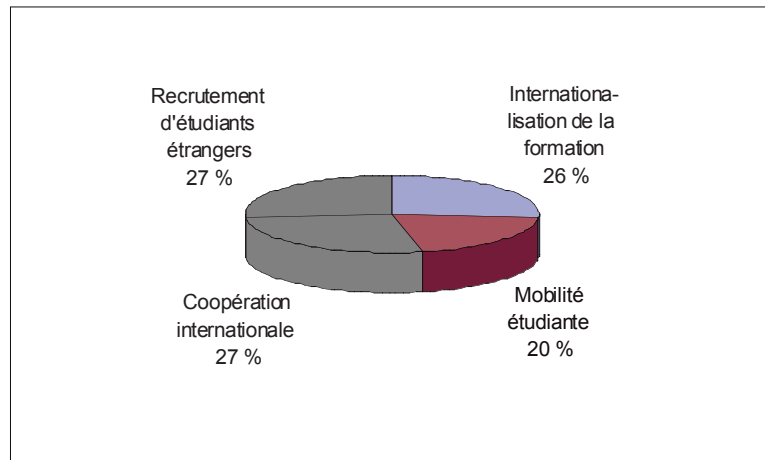
### 2.2 *Le processus d'ouverture sur le monde*

Parmi les trente et un établissements participants, vingt-sept rapportent conduire des activités à caractère international. C'est donc dire que plus de la moitié des collèges du Québec (56 %) sont engagés dans l'internationalisation de la formation, la mobilité étudiante, la coopération internationale ou le recrutement d'étudiants étrangers. Presque la moitié des cégeps participants disent être engagés dans les quatre volets mentionnés. Seulement un des collèges parmi les cégeps participants ne soutient que des projets de coopération internationale. Ainsi, l'on constate que :

- 21 collèges sont engagés dans l'internationalisation de la formation;
- 16 collèges sont engagés dans la mobilité étudiante et 2 autres annoncent qu'ils ont des projets en ce sens dans un proche avenir;
- 21 établissements, incluant le CCFD, font de la coopération internationale;
- 20 collèges recrutent des étudiants étrangers.

La figure suivante montre l'importance relative des quatre principaux volets d'activité à caractère international.

**Figure 1 : Importance relative des activités à caractère international**



Les quatre volets ont donc une importance relativement égale, ce qui tendrait à démontrer que ceux-ci sont intimement liés dans les établissements désireux d'offrir une formation ouverte sur le monde. En effet, dès qu'un établissement s'engage dans l'un ou l'autre volet, les autres s'imposent rapidement. Par exemple, que l'on songe aux projets de coopération financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) qui prévoient une participation étudiante dans les projets de partenariat institutionnel. Ensuite, les étudiants demandent à faire des stages dans les pays où le collège est engagé. L'intérêt pour ces questions s'exprime aussi dans la multiplication des programmes de formation à caractère international. Les trois premiers aspects de l'ouverture sur le monde semblent plutôt indissociables et suivent ou favorisent le recrutement d'étudiants venant d'autres pays.

Des données ont aussi été recueillies sur les capacités d'intervention en langue étrangère. La moitié des cégeps participants (15) a confirmé être en mesure d'intervenir en espagnol, tandis que six collèges sont en mesure de le faire en arabe, et trois en portugais.

Enfin, quelques cégeps ont signifié leur capacité d'intervention dans des langues étrangères moins connues au Québec, telles que le vietnamien, l'allemand, le chinois, le wolof ainsi que dans un langage des signes. Nous verrons plus loin comment l'enseignement des langues à l'étranger ou dans des provinces canadiennes fait aussi partie des champs d'expertise des collèges du Québec.

La situation concernant l'accueil des étudiants étrangers sera aussi discutée plus loin, Cependant, disons dès maintenant que ce dernier volet de l'internationalisation des établissements collégiaux est encore à l'état embryonnaire. Si une volonté politique de renforcer ce volet devait s'affirmer, il y aurait beaucoup de travail à faire pour atteindre un volume significatif d'étudiants étrangers.

## 2.3 *Les moyens*

Nous avons regroupé en quatre catégories les moyens mis en œuvre par les cégeps : les structures, le personnel, la promotion et le partenariat.

### 2.3.1 **Les structures**

Les réponses concernant les structures mises en place pour la mise en œuvre de l'internationalisation de diverses activités des cégeps indiquent une grande diversité organisationnelle. En effet, onze établissements (37 %) ont concentré leurs activités sous une seule direction ou en un seul service et seize autres (53 %) ont partagé entre les services existants les diverses responsabilités liées à l'internationalisation de la formation, à la mobilité étudiante, à la coopération internationale ou au recrutement des étudiants étrangers.

Le plus souvent, lorsque les activités sont réunies sous une même direction ou dans un même service, il s'agit de la direction générale et des services de formation continue ou de relations avec les entreprises. Cinq établissements ont créé des directions ou services spécifiques, connus sous diverses appellations telles que direction du développement international, direction des affaires internationales et canadiennes, service de développement international, service de développement international et de coopération. Enfin, deux cégeps ont créé des entités privées, soit le CIDE (John Abbott College) et Garneau International (Collège François-Xavier-Garneau).

Lorsque les activités sont partagées entre plusieurs services, c'est à la direction des études que l'on retrouve l'internationalisation de la formation (10/11) et la mobilité étudiante (11/14). Il en est de même pour le recrutement des étudiants étrangers qui est sous la responsabilité de la direction des études (5/7), du registrariat ou de l'action internationale relevant de la direction générale.

Pour ce qui est de la coopération internationale, on la retrouve le plus souvent dans un service créé à cette fin (6/14), à la direction générale (3/14) ou dans des services aussi variés que la formation continue, les ressources humaines, le secrétariat général ou la direction des études.

Il en va de même pour le recrutement des étudiants étrangers qui est sous la responsabilité de la direction des études (5/7), du registrariat ou de l'action internationale relevant de la direction générale.

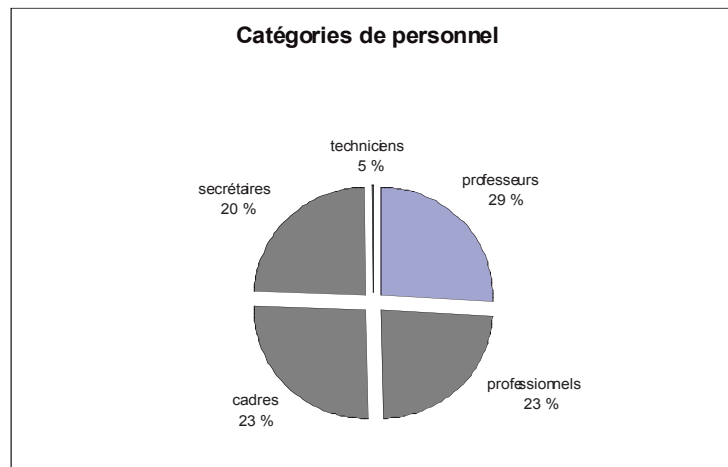
Les modes de participation à la gestion des activités à caractère international sont également diversifiés, et le plus souvent informels. On recense sept comités de coordination, cinq comités consultatifs et cinq regroupements de départements s'intéressant à la question. Seize collèges, soit plus de la moitié, forment des équipes de projets selon les besoins. Un cégep a signalé l'existence d'une section internationale au sein du regroupement des étudiants.

### 2.3.2 Le personnel

Une première constatation concerne le nombre restreint de personnes affectées à la **gestion des activités** à caractère international. Pour la conduite de l'ensemble de celles-ci dans trente établissements, on dénombre six personnes à temps complet et dix-huit équivalents temps complet (ETC). Parmi le personnel à temps complet, nous avons recensé trois personnes agissant à titre de directeur et trois autres à titre de coordonnateur. En ajoutant les dix-huit ETC aux six personnes à temps complet, l'on obtient un ratio de 24/30, soit 0,8 ETC en moyenne par établissement. Dans la majorité des cégeps, les activités à caractère international sont donc gérées par du personnel cadre ou par des professionnels œuvrant à temps partiel dans ces dossiers.

Toutes les catégories de personnel des cégeps participent, à divers degrés, à la **mise en œuvre** des activités à caractère international. Les professeurs sont le plus souvent sollicités (29 % des réponses); mais ce sont les professionnels qui occupent le plus grand nombre de postes à temps plein, six contre trois chez les professeurs, un chez les cadres, et quatre chez les secrétaires. Les techniciens sont les moins présents, du moins dans le sondage.

**Figure 2 : Distribution des catégories de personnel engagé dans la mise en œuvre des activités à caractère international**



### 2.3.3 La promotion

La majorité des établissements (60 %) fait la promotion de ses activités à caractère international par le biais de son rapport annuel et de ses publications régulières. D'autres (30 %) utilisent également des publications spécialisées ou des documents ponctuels, souvent bilingues ou trilingues. Un cégep précise que son document promotionnel est rédigé en quatre langues. La moitié des établissements font de la promotion par le biais de leurs sites Internet.

La promotion se fait également à l'occasion de colloques, de foires nationales ou internationales, à l'aide de communiqués de presse ou de reportages. Enfin, l'on mentionne aussi la participation à des missions à l'étranger comme moyen de promouvoir son expertise sur le plan international.

### 2.3.4 Le partenariat

De plus en plus de collègues travaillent en collaboration avec de nombreux partenaires. Les formes les plus courantes de regroupement sont l'entente interinstitutionnelle, le consortium et l'association.

#### a) Les ententes interinstitutionnelles

Le tableau 1 montre que 47,6 % des ententes se font avec des établissements du monde de l'éducation. Il est à noter toutefois que les ententes avec les entreprises sont aussi nombreuses que celles conclues avec les universités et centres de recherche, tandis que les municipalités et les sociétés de développement régional comptent pour 16,4 % des ententes existantes. Les cégeps travaillent aussi en collaboration avec des organisations non gouvernementales (11,7 %).

**Tableau 1 : ENTENTES DE PARTENARIAT**

<b>PARTENAIRES</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Collèges	24	22
Universités et centres de recherche	16	15
Commissions scolaires	12	11
Entreprises	16	15
Organisations non gouvernementales (ONG)	13	12
Associations professionnelles et syndicales	3	3
Services gouvernementaux	6	6
Municipalités	8	7
Sociétés de développement régional	9	8
Autres	1	1
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>100</b>

## **b) Les consortiums**

Au-delà des ententes interinstitutionnelles, l'on trouve aussi des consortiums qui regroupent plusieurs établissements d'enseignement, soit des consortiums institutionnels et des consortiums mixtes formés d'établissements de formation auxquels se joignent des organisations privées ou publiques ou les deux. C'est le cas du Consortium en matière de sécurité publique qui regroupe des collèges, une firme privée et des corps policiers du Québec. Un autre modèle est représenté par le Consortium pour l'exportation des services éducatifs, formé par l'Association des collèges communautaires du Canada et réunissant des cégeps du Québec, les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et les collèges francophones de l'Ontario. Enfin, certains cégeps font partie de consortiums privés tels que Proactif, C/Globe, CIDE ou Consortium de formation projet Alcan-Alma. Par ailleurs, Cégep international a contribué à former au moins trois consortiums pour l'exportation de services éducatifs dans des pays spécifiques, soit le Mexique, Haïti et le Maroc. Les données recueillies indiquent que dix-sept établissements (59 %) font partie de consortiums de toute nature.

## **c) Les associations**

Enfin, la majorité des établissements sont membres de plusieurs associations ou organismes de représentation et de promotion. Ce sont les regroupements de cégeps et de collèges communautaires qui rejoignent le plus d'établissements. Ainsi, 64 % des cégeps participants sont membres de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), 49,6 % sont membres de Cégep international et 42 % sont membres du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC). Le Forum francophone des affaires (FFA) compte 21 % des cégeps participants parmi ses membres, trois collèges sont membres d'ONG tels que le Bureau canadien des études internationales (BCEI), l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) et Solidarité-union-coopération (SUCO). Pour sa part, le CCFD est aussi membre d'associations spécialisées comme l'Association canadienne d'éducation à distance (ACED), le Réseau francophone d'éducation à distance (REFAD) et le Comité de liaison en formation à distance (CLIFAD).

## **3. LES RÉALISATIONS**

Les réalisations à caractère international des cégeps sont regroupées en quatre champs d'activité, soit l'internationalisation de la formation, la mobilité étudiante, l'accueil d'étudiants étrangers et la coopération internationale.

### **3.1 Internationalisation de la formation**

L'internationalisation de la formation se développe dans les cégeps de moult façons. L'ouverture sur le monde s'exprime surtout par la généralisation de l'enseignement des langues, par l'intégration de la dimension internationale dans les programmes et par l'implantation du projet Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne (EPMC).

#### **3.1.1 Enseignement des langues**

Comme le démontre le tableau 2, les collèges offrent des cours de langues non seulement chez eux, mais aussi dans certaines provinces canadiennes et dans plusieurs pays. Mis à part l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais, les principales langues offertes à l'enseignement régulier, chez les répondants, sont l'espagnol (96 %) et l'allemand (54 %). L'italien est offert par deux établissements, le japonais par un seul, le russe et le latin par un autre. Dans une moindre mesure, toutes ces langues sont aussi offertes à la formation continue; un cégep offre aussi le mandarin. Aucun établissement n'enseigne l'arabe ou le portugais, alors que six collèges se disent en mesure d'intervenir en arabe et deux en portugais.

Plusieurs établissements ont créé ce qu'il est convenu d'appeler des écoles de langues. Ainsi, ils offrent des cours de langues, au Québec, à des clients venus des autres provinces, des États-Unis ou du Mexique. De plus, ils organisent des sessions de formation en langue française, anglaise ou espagnole dans des provinces canadiennes et à l'étranger.

L'enseignement des langues à l'étranger, en particulier en Angleterre et en Espagne, est une pratique solidement établie depuis plus de vingt ans. La première initiative compte plus de trente années d'existence. Dans cette formule, les collèges accueillent aussi bien des jeunes que des adultes et les envoient à l'étranger étudier la langue de leur choix dans des établissements choisis et supervisés par les cégeps. Plus récemment, la formule a été reproduite dans certaines provinces canadiennes. Enfin, quelques collèges seulement offrent, au Québec, des cours de français ou d'anglais à des étudiants étrangers venus des États-Unis ou du Mexique.

La formation à distance devient aussi un moyen privilégié pour l'apprentissage des langues. Ainsi, quatre langues sont offertes par le CCFD : le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien.

**Tableau 2 : ENSEIGNEMENT DES LANGUES  
Nombre d'établissements et localisation hors Québec**

Langues	Collèges		Écoles de langues			
	Enseignement régulier	Formation continue	Cours dispensés hors Québec			
			Provinces canadiennes		Autres pays	
<b>Français</b>	26	22	2	Nouvelle-Écosse, Ontario	1	États-Unis et Mexique (Jonquière)
<b>Anglais</b>	29	24	4	Nouvelle-Écosse, Ontario, Colombie-Britannique	3	États-Unis, Mexique Angleterre
<b>Espagnol</b>	27	20	1	Non disponible	7	Espagne, Mexique, Cuba, Guatemala, États-Unis
<b>Allemand</b>	15	4	1			
<b>Italien</b>	2	2		Nouvelle-Écosse, Ontario		
<b>Mandarin</b>	-	1				
<b>Latin</b>	1					
<b>Russe</b>	1					
<b>Japonais</b>	1	1				

### 3.1.2 Intégration de la dimension internationale

Deux approches se dessinent lorsqu'il s'agit d'intégrer la dimension internationale à la formation, soit l'introduction de celle-ci dans les programmes réguliers ou encore la création de programmes à vocation internationale. Les deux approches semblent également adoptées si l'on en juge par les données recueillies.

#### a) Programmes réguliers

En effet, dix-huit collèges ont intégré la dimension internationale dans leurs programmes réguliers, le plus souvent ceux de sciences humaines (Sens, Optimonde, profil Asie), mais aussi des programmes de formation technique tels que techniques administratives, techniques humaines, techniques de la santé, techniques de génie civil ou de construction aéronautique, foresterie. Généralement, ces programmes comprennent des stages à l'étranger.

## b) Programmes spécifiques

Une autre manière de faire est de créer des programmes spécifiques ou des voies de spécialisation particulières à orientation internationale. Ainsi, l'on compte douze DEC et six AEC à vocation internationale. Parmi les programmes de DEC cités, l'on rencontre ceux d'informatique, de techniques administratives (commerce international) et le baccalauréat international. Parmi les AEC proposées, l'on signale des programmes plus pointus tels que l'écotourisme, la coopération volontaire, le support technique à l'étranger, la bureautique multilingue.

### 3.1.3 Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne

Bien que seulement cinq cégeps ayant répondu au questionnaire participent actuellement au projet Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne, on se doit de souligner l'importance de la démarche en cours. Le but du projet est de favoriser chez l'étudiant la compréhension des enjeux de la mondialisation et de la citoyenneté dans ce contexte. Dans le cadre de ce projet, certains collèges ont commencé à réviser leurs curriculums pour y inclure des contenus visant l'acquisition de connaissances, le développement d'attitudes et l'engagement face aux grandes questions internationales actuelles, la démocratie, les droits humains, le développement durable, la diversité culturelle, l'interdépendance, la paix. Il s'agit d'un projet d'envergure qui touche, dans l'état actuel d'avancement du projet, des programmes de sciences humaines certes, mais aussi de sciences de la nature, de techniques humaines et de soins infirmiers. Le projet EPMC est une réalisation de Cégep international, dont le financement est assuré par Patrimoine canadien.

### 3.1.4 Perfectionnement des enseignants

Peu de collèges accordent une grande importance au perfectionnement des enseignants en vue de l'internationalisation de la formation. En effet, six collèges (21 %) seulement disent offrir des activités de perfectionnement en ce sens. Parmi ceux-ci, l'on retrouve quatre collèges ayant adopté une politique de développement des activités à caractère international; un autre collège relie cette formation au projet EPMC et le sixième la relie au baccalauréat international. Les thèmes abordés touchent à la fois les connaissances reliées aux fonctions de travail, par exemple les normes d'entretien d'aéronefs, et à la formation générale permettant de se situer par rapport au contexte international actuel comme les langues, la coopération et le développement international ou le projet EPMC.

On remarque que ce type de perfectionnement semble plus naturel lorsque le collège a adopté des positions claires, voire une politique spécifique, à propos de l'internationalisation de la formation. Il y a lieu de s'interroger sur la

pertinence de généraliser ce type de perfectionnement à la plupart des disciplines, compte tenu du caractère dynamique et sans doute irréversible de l'ouverture du Québec au monde.

### **3.1.5 Activités de sensibilisation du milieu**

La majorité des collèges (61 %) organisent des activités de sensibilisation, d'animation et d'éducation interculturelle de diverses natures. L'importance de ces activités est probablement plus grande encore que celle qui ressort du questionnaire car les initiatives dans le domaine sont souvent le fait de groupes bénévoles qui ne sont pas toujours reconnus officiellement au sein des établissements.

Ces activités peuvent avoir un caractère ponctuel, quelquefois périodique, et sont réalisées lors de semaines ou journées thématiques telles que la Semaine du développement international, la Semaine de la fraternité, la Journée mondiale de l'alimentation ou lors de visites de certains représentants d'ONG qui viennent rencontrer les étudiants afin de faire connaître leurs analyses, leurs programmes et leurs projets.

Les collèges qui ont des projets à l'étranger profitent des séjours de leurs partenaires au Québec pour organiser des rencontres avec la communauté collégiale.

Les stages étudiants génèrent de nombreuses activités de sensibilisation, soit pour leur préparation, soit au retour. En effet, l'on fait généralement obligation aux participants à ces stages de partager l'expérience acquise au retour sous forme de conférences, de présentations de vidéos, d'émissions de radio, de télévision ou d'articles dans les journaux du collège et de son milieu environnant.

Certains cégeps participant au projet EPMC organisent des ateliers thématiques, par exemple sur les droits humains, sur la mondialisation et l'éducation, sur la coopération et le développement international.

## **3.2 Mobilité étudiante**

La mobilité étudiante, aux fins de la présente étude, comporte les échanges et les stages de toute nature.

Plus de la moitié (61 %) des cégeps répondants ont déjà signé des ententes de collaboration interinstitutionnelles avec des établissements de formation de pays étrangers impliquant la réalisation d'échanges d'étudiants et de professeurs. Il existe ainsi au moins deux types d'ententes :

Les ententes qui portent exclusivement sur la mobilité étudiante, généralement conclues avec des partenaires européens.

Les ententes qui incluent des stages étudiants dans le cadre de projets de coopération, en particulier le Programme de partenariat des collèges canadiens (PPCC). Dans ce cas, c'est le collège responsable de la mise en œuvre du projet qui détermine la nature et la durée du stage en fonction du contexte général dans lequel se déroule le projet et des capacités d'accueil et d'encadrement des partenaires.

Toutefois, le questionnaire n'établissait pas directement cette distinction, mais un recoupement avec les données portant sur les projets en cours permet d'affirmer que certains cégeps introduisent des stages étudiants au sein de leurs projets de coopération internationale.

Le tableau 3 indique, pour chaque programme, la destination géographique, le nombre des séjours d'étudiants québécois à l'étranger et la provenance des étudiants étrangers séjournant au Québec, tant pour des études que pour des stages crédités ou non crédités. Cependant, ce tableau ne prétend pas donner une image complète de la situation, mais seulement un aperçu des tendances actuelles, et ce, pour trois raisons :

- a) plusieurs collèges n'ont pas spécifié le nombre d'étudiants participant aux stages dont ils font état;
- b) l'horizon temporel n'ayant pas été spécifié dans le questionnaire, on peut supposer que les données fournies concernent seulement les stages réalisés depuis la signature d'ententes entre les collèges répondants et les établissements étrangers;
- c) considérant le nombre de projets PPCC en cours, l'on aurait dû retrouver un plus grand nombre d'étudiants effectuant des stages dans les pays et projets concernés.

**Tableau 3 : MOBILITÉ ÉTUDIANTE**

Pays	Programme	Études académiques		Stages			
		Québécois	Étrangers	Crédités		Non crédités	
				Québécois	Étrangers	Québécois	Étrangers
<b>Allemagne</b>	Sciences de la nature		45				45
<b>Argentine</b>	Avionique						4
	Techniques de diététique			*			
<b>Belgique</b>	Entretien d'aéronefs					10	15
	Avionique					15	15
	Techniques de diététique			7			
	Techniques administratives			3			
<b>Brésil</b>	Meuble	*	*				
<b>Chine</b>	Sciences humaines					15	
<b>Costa Rica</b>	Techniques de diététique					*	
<b>Cuba</b>	Techniques de diététique					4	
<b>France</b>	Architecture	-	-	-	-	-	-
	Assainissement		2				2
	Avionique					6	18
	Électrotechnique	-	-	-	-	-	-
	Entretien d'aéronefs					3	16
	Informatique	10	11		1	7	
	Logistique du transport			3			
	Mécanique	-	-	-	-	-	-
	Programmes variés	10	30	3	30	12	5
	Techniques administratives				3		
	Techniques du bâtiment				1	1	
	Techniques de commercialisation			4	5		
	Techniques de diététique			2	3		2
	Textiles			6	6		
	Théâtre					10	
Tourisme	4	4					
Techniques d'éducation spécialisée			10				
Techniques de la documentation		1					
<b>Guadeloupe</b>	Avionique et entretien d'aéronefs					1	6
<b>La Réunion</b>	Entretien d'aéronefs						12
<b>Japon</b>	Langue seconde		35		35		*
<b>Maroc</b>	Techniques administratives	-	-	-	-	-	-
<b>Mauritanie</b>	Exploitation et prod. de ressources marines					2	2

\* En développement.

- Non spécifié.

Pays	Programme	Études académiques		Stages			
				Crédités		Non crédités	
		Québécois	Étrangers	Québécois	Étrangers	Québécois	Étrangers
Mexique	Techniques de diététique					*	
Nicaragua	Multidisciplinaire					13	
	Techniques administratives			1			
	Textiles			2			
Suisse	Théâtre					10	
Tunisie	Meuble	*	*				
	Exploitation et prod. de ressources marines	3				2	2

\* En développement.

- Non spécifié.

### 3.2.1 Échanges d'étudiants et stages crédités

En avril 1999, la Fédération des cégeps signait un protocole de coopération avec l'Assemblée des directeurs d'instituts universitaires de technologie (ADIUT) de France. Un des objectifs de ce protocole est de favoriser la mobilité étudiante. Il ne fait pas de doute que cette entente facilitera l'accroissement des échanges entre les établissements des deux réseaux.

Un protocole similaire a également été signé entre la Fédération des cégeps et le réseau des universités technologiques du Mexique, en mai 1999, à l'occasion de la Mission Mexique dirigée par le premier ministre du Québec. Cette nouvelle entente devrait aussi faciliter le développement d'échanges entre étudiants et professeurs mexicains et québécois.

Avant la conclusion de ces protocoles, cette forme particulière d'échanges étudiants avait débuté timidement. En effet, seulement vingt-sept étudiants québécois ont réalisé un séjour de cette catégorie à l'étranger. Pour l'heure, les études à l'étranger sont concentrées en France, dans les IUT pour la plupart, à l'exception de trois étudiants en Exploitation et production de ressources maritimes qui ont étudié en Tunisie. Voilà un exemple concret de synergie entre un projet de coopération internationale institutionnelle et la mobilité étudiante.

Réciproquement, le Québec accueille quarante-neuf étudiants français, dans le cadre des échanges d'étudiants. C'est donc dire que les étudiants français profitent plus largement des programmes mis en place pour faciliter la mobilité étudiante. Ce type d'échange serait-il plus facile à réaliser pour un étudiant français? Y verrait-il plus d'intérêt qu'en voit l'étudiant québécois? L'incitation à entreprendre de tels stages serait-elle plus importante en France que chez nous?

Enfin, signalons l'initiative d'un cégep qui accueille un groupe de quarante-cinq étudiants allemands, originaires d'établissements divers, dans un programme de sciences de la nature. Cette approche est particulière puisque tous les autres programmes d'échanges touchent des programmes de formation technique.

Dans le cas des stages crédités, l'on observe une plus grande diversité chez les établissements étrangers d'accueil de stagiaires québécois. La France accueille toujours le plus grand nombre de stagiaires (28), la Belgique et le Nicaragua, trois chacun. On constate, encore une fois, la synergie entre la mobilité étudiante et un projet de coopération internationale, comme l'illustrent les stages au Nicaragua.

### **3.2.2 Stages non crédités**

Il s'agit de la formule qui rejoint actuellement le plus grand nombre d'étudiants tant québécois qu'étrangers. Une dizaine de pays reçoivent des stagiaires québécois (111) tandis que le Québec accueille des étudiants (99) originaires de huit pays différents (voir tableau 3). Mentionnons ici que les programmes d'entretien d'aéronefs et d'avionique sont le choix de 87 % des stagiaires séjournant au Québec dans le cadre de stages non crédités. C'est donc dire que cette forme de stages n'est pas encore véritablement répandue dans les collèges et que la haute technologie semble être une voie d'avenir pour qui voudrait développer davantage l'accueil d'étudiants étrangers.

Les stages non crédités concernent certainement un nombre beaucoup plus important d'étudiants que celui rapporté. En effet, les stages de sensibilisation ou d'initiation à des contextes socioculturels ou des problématiques différentes qui s'organisent de plus en plus dans le cadre de l'intégration de la dimension internationale dans les programmes réguliers (sciences humaines, commerce international) ainsi que les stages parascolaires n'ont pas toujours été pris en compte par les répondants. Faut-il voir là une certaine difficulté de coordination due à la multiplicité des intervenants dans les dossiers à caractère international?

### **3.2.3 La mobilité des enseignants**

Précisons tout d'abord que la mobilité des enseignants est définie ici comme étant directement liée aux tâches d'enseignement proprement dit et d'encadrement des stages, selon des principes de collaboration et d'échanges. Les activités d'assistance technique ou de transfert technologique ainsi que les stages des partenaires étrangers réalisés dans le cadre des projets de coopération internationale subventionnés ne sont pas considérés ici comme faisant partie de ce qu'il est convenu d'appeler la mobilité des enseignants. Ainsi définie, la mobilité des enseignants apparaît très secondaire dans

l'ensemble des activités à caractère international des cégeps. La tradition universitaire de *professeurs invités* n'existe pas encore au collégial.

Le tableau 4 donne un aperçu de cette mobilité tant chez les Québécois que chez les étrangers. Encore ici, les échanges se font surtout avec la France. Par ailleurs, l'on note une plus grande participation des Québécois dans les échanges. Chez les professeurs, l'on rencontre plusieurs stages dans des programmes de formation générale, ce qui n'était pas le cas chez les étudiants.

**Tableau 4 : MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS**

Pays	Programme ou thème	Nature de l'échange	Nb de participants		Durée
			Québécois	Étrangers	
<b>Belgique</b>	Agence Wallonie/Bruxelles/Québec	Encadrement de stages étrangers	1		1 mois
<b>Brésil</b>	Coopération	Stage coopératif	1		2 mois
<b>Chine</b>	Langues	Enseignement français-chinois	1	1	3 mois
	Langues	Enseignement anglais-chinois	1	1	3 mois
<b>Espagne</b>	607 - langue	Échange institutionnel	1	1	1 an
<b>France</b>	Architecture	Enseignement et conférences	<i>nd</i>	<i>nd</i>	
	Assainissement	Enseignement	<i>nd</i>	<i>nd</i>	
	Biologie	Enseignement	1		
	Chimie	Enseignement	3	3	
	Jeunesse internationale / DRHC	Encadrement et supervision de stages	2	1	1 mois
	Langue	Enseignement	1		1 session
	Mathématiques	Enseignement	1		
	OFQJ/Cégep	Encadrement et supervision de stages	2		1 mois
<b>Haïti</b>	Agroalimentaire	Encadrement et supervision de stages	1		1 mois
<b>Japon</b>		En développement	1	1	1 session
<b>Roumanie</b>	UNESCO - Théâtre	Ateliers	2		1 mois
<b>Suisse</b>	Jeunesse internationale/DRHC	Encadrement et supervision de stages	1	1	3 semaines
<b>TOTAL</b>			<b>20</b>	<b>9</b>	

*Nd = données non disponibles.*

### 3.9 L'accueil d'étudiants étrangers

L'enquête effectuée à l'automne 1999 recensait 517 étudiants étrangers originaires de 67 pays différents inscrits dans vingt et un cégeps. C'est donc dire que leur nombre est plutôt clairsemé dans chacun des établissements. Seuls deux cégeps de la région de Montréal en accueillent un nombre significatif, soit 116 et 197 respectivement.

La majorité de ces étudiants étrangers jouissent du statut de résidents permanents et sont donc considérés comme faisant partie de la clientèle régulière des collèges. Le pouvoir d'attraction des cégeps peut davantage se mesurer par le nombre d'étudiants possédant un visa étudiant (99), soit environ 20 %.

L'Allemagne avec quarante-cinq étudiants, et la France avec vingt, sont les pays qui fournissent le plus grand nombre d'étudiants en possession d'un visa étudiant. Par ailleurs, quatre étudiants ont un statut de membre d'une famille diplomatique et cinq autres sont des réfugiés politiques.

Un constat s'impose : les cégeps accueillent peu d'étudiants étrangers, soit 13 % du nombre inscrit dans les collèges de l'Ontario, alors que les universités québécoises comptent 37 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans les universités canadiennes<sup>3</sup>. L'accueil d'étudiants étrangers serait-il moins intéressant pour les cégeps du Québec que pour les collèges communautaires? Ceux-ci font-ils davantage la promotion de leur établissement à l'étranger pour y attirer des candidats? Leurs politiques à cet effet sont-elles plus explicites?

Le tableau 5 indique la répartition des étudiants étrangers selon leur pays d'origine, leur nombre et leur statut au Canada. Tous les pays représentés par moins de dix étudiants ont été regroupés dans la catégorie *Autres pays*.

---

<sup>3</sup> BCEI, profil des étudiants étrangers au Canada, 1998-1999.

**Tableau 5 : RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS  
(selon leur nombre et leur statut au Canada)**

Pays	Nombre total	Visa étudiant	Membre famille diplomatique	Réfugié politique	Résident permanent	Autres
Algérie	16				16	
Allemagne	47	45			2	
Cameroun	10	6	1		3	
Chili	10				10	
Côte d'Ivoire	12	7			5	
France	108	20		1	82	5
Haïti	57	3			51	3
Liban	10				10	
Maroc	26	4			22	
Pérou	16				16	
Roumanie	14	4			8	2
Zaïre	13	1			12	
Autres	178	9	3	5	138	23
<b>TOTAL</b>	<b>517</b>	<b>99</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>375</b>	<b>33</b>

### 3.4 La coopération internationale

La coopération internationale occupe toujours une place importante dans les cégeps. Aux fins de cette enquête, et dans la foulée des documents de Cégep international, le concept de coopération internationale s'applique à toute activité d'exportation de services éducatifs incluant l'appui institutionnel et le développement des capacités. Nous précisons ici la nature des services rendus, la localisation géographique des projets et les principaux bailleurs de fonds. Le présent recensement indique un nombre total de cinquante-huit projets en cours de réalisation et vingt-trois autres projets terminés récemment. Ces projets se réalisent dans quarante pays différents.

L'on trouvera en annexe 3 la liste complète de ces projets, classés par région et pays d'intervention. Les partenaires au projet, la nature des services, la source de financement, la valeur approximative des contrats ainsi que le niveau de responsabilité des collèges apparaissent également à l'annexe 3.

Comme il a été dit précédemment, les cégeps travaillent souvent avec un autre établissement partenaire, sinon en grand consortium. Parmi les projets recensés, l'on trouve quarante-neuf cégeps agissant à titre de maître d'œuvre. Cependant, les données recueillies ne permettent pas d'établir s'ils agissent seuls ou avec des partenaires. Par

ailleurs, l'on dénombre au moins trente-trois partenaires ou sous-contractants collaborant avec des maîtres d'œuvre non identifiés ici. En effet, l'information colligée permet d'identifier le maître d'œuvre et son partenaire dans trois projets seulement.

On peut donc présumer que plusieurs autres établissements, cégeps ou universités ainsi que des firmes privées participent aux projets réalisés par les établissements.

### **3.4.1 La nature des services rendus**

Les collègues avaient été invités à identifier la nature des services rendus au moyen d'une liste préétablie apparaissant en annexe du questionnaire. Le tableau suivant permet de connaître où se situent les forces des collègues en coopération internationale et de dégager les principaux champs d'intervention.

Il est important de souligner ici qu'en rendant ces services les intervenants québécois, professeurs et professionnels, se renouvellent dans leur métier d'éducateur et d'enseignant. Ils retrouvent un nouvel enthousiasme, une motivation et une créativité parfois oubliées dans l'exercice quotidien de la tâche mille fois répétée. La rencontre avec l'autre dans un milieu culturel différent permet de mesurer ses forces et ses faiblesses et fournit l'occasion de donner le meilleur de soi-même.

**Tableau 6 : NATURE DES SERVICES RENDUS À L'ÉTRANGER**

<b>PRESTATIONS EFFECTUÉES</b>	<b>Fréquence</b>	<b>%</b>
<p><b>Politique et planification du perfectionnement des ressources humaines (niveau national)</b> Formulation de politiques, évaluation des besoins du marché de l'emploi, établissement des priorités de développement des ressources humaines, assistance relative à la mise en œuvre</p>	5	4
<p><b>Politique, planification et systèmes d'éducation (niveau national)</b> Politique d'éducation, analyse de systèmes d'éducation, évaluation des besoins du secteur de l'éducation, système de contrôle de l'éducation, planification de l'éducation</p>	1	1
<p><b>Gestion et administration en éducation (niveau institutionnel)</b> Gestion des programmes d'études, perfectionnement du personnel, processus d'admission, critères d'admission aux programmes, recrutement des étudiants, services de soutien aux étudiants, administration des installations et équipements, normes d'évaluation et certification, reconnaissance des acquis</p>	10	8
<p><b>Élaboration de programmes d'études et application</b> Élaboration des programmes d'études, révision de programmes d'études, préparation du matériel didactique, choix de l'équipement, conception des installations, conception des méthodes d'enseignement, coordination de l'enseignement, formation d'étudiants</p>	29	23
<p><b>Formation de formateurs</b> Élaboration de programmes d'études, méthodologie de l'enseignement, amélioration des compétences techniques, utilisation des aides à l'enseignement, production de matériel didactique, technologie éducative, évaluation des apprentissages</p>	45	35
<p><b>Transfert technologique</b> Assistance technique, recherche appliquée au cégep, recherche appliquée à l'étranger, formation technologique adaptée, conception</p>	26	20
<p><b>Autres types de services</b> Appui à la création de centres de formation technique et formation à distance, appui à l'implantation de procédures pour la certification ISO, aménagement urbain, services à l'employabilité</p>	11	9

En examinant la nature des services rendus, force est de constater une manière commune de travailler avec des partenaires à l'étranger, c'est-à-dire l'exportation et le partage de ce qui est spécifique au collégial. En effet, trois principaux champs d'intervention apparaissent :

**a) Le savoir-faire pédagogique et la formation de formateurs**

Les données recueillies permettent d'affirmer que les cégeps exportent d'abord et avant tout leur savoir-faire pédagogique par la formation de formateurs.

Cependant, ils ne le font pas en suivant un cursus universitaire conduisant à une qualification, mais plutôt selon une approche pragmatique, c'est-à-

dire à partir des *compétences* requises pour exercer le métier d'enseignant, particulièrement en formation technique et professionnelle.

L'impact de ces interventions axées sur la formation de formateurs n'est plus à démontrer. En général, la formation donnée est ensuite adaptée et reproduite par les enseignants locaux qui se transforment ainsi en agents multiplicateurs auprès de leurs pairs, assurant ainsi une intégration des acquis individuels et institutionnels.

#### **b) L'élaboration et la révision des programmes**

Un autre champ d'intervention fréquemment cité est celui de *l'élaboration et de la révision des programmes*. Il va sans dire que l'approche par compétences développée dans les cégeps au cours des dernières années donne au personnel des collèges une bonne longueur d'avance pour l'implantation de modèles similaires à l'étranger. La méthode québécoise n'est pas transférée intégralement, mais l'expertise des collèges qui réunit un personnel expérimenté, une méthodologie rigoureuse et des outils appropriés est reconnue et recherchée.

#### **c) Transfert technologique**

Soulignons enfin que le transfert technologique accompagne très souvent les deux activités précitées. En effet, la formation de formateurs et l'élaboration des programmes entraînent inévitablement des mises à jour des contenus de formation, de l'assistance technique, de la formation technologique adaptée au contexte d'intervention. L'amélioration de la formation technique exige très souvent de l'assistance technique en vue du transfert et de l'implantation de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles technologies.

### **3.4.2 La localisation géographique des projets**

Les cégeps sont présents dans plusieurs régions du monde, l'Afrique incluant le Maghreb est le continent chéri entre tous. Si l'on considère le nombre de projets réalisés dans ces deux régions, il appert qu'ils représentent 60 % de l'ensemble des projets. Cette prédominance s'explique en partie par la tradition surtout en ce qui concerne l'Afrique au sud du Sahara. Il y a des dizaines d'années que les établissements d'enseignement entretiennent des relations de solidarité avec les milieux scolaires africains. Quant au Maghreb, la présence des cégeps québécois est liée aux programmes de coopération canadienne pour cette région, soit le Programme de renforcement institutionnel canadien au Maroc et en Tunisie (PRICAM, PRICAT). La présence québécoise dans les pays de l'Océan indien est aussi née d'un programme de l'ACDI, soit le Programme de renforcement institutionnel en matière de technologie en Afrique francophone, mieux connu sous le nom de PRIMTAF. Dans les autres

régions du monde, les projets se développent plus généralement à l'initiative de chacun des établissements. La distribution des projets par région géographique est présentée au tableau 7.

**Tableau 7 : DISTRIBUTION DES PROJETS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE**

RÉGION	PROJETS	%
Afrique	24	30
Maghreb	24	30
Amérique latine	15	19
Asie	10	11
Europe et espace post-soviétique	4	5
Océan Indien	4	5
<i>Total</i>	<b>81</b>	<b>100</b>

### 3.4.3 Le financement des projets

L'ACDI demeure la source principale de financement des projets, mais la taille de l'enveloppe disponible varie selon la nature des projets, c'est-à-dire que les projets dits de *coopération institutionnelle* ne donnent pas accès au même type de financement que les projets de coopération bilatérale.

Grâce à l'expertise que développent les établissements, les sources de financement autres que l'ACDI deviennent progressivement accessibles aux plus expérimentés.

#### a) Partenariat institutionnel

L'ACDI demeure le principal bailleur de fonds des projets de coopération des établissements au collégial. Les projets sont développés par les collèges et la sélection se fait par l'intermédiaire de l'ACCC qui agit à titre d'agence d'exécution pour le Programme de partenariat des collèges canadiens (PPCC). Il s'agit en général de projets d'un ordre de grandeur de 100 000 à 500 000 \$ qui s'échelonnent sur une période de quatre ans. L'accord de contribution qui est conclu entre les collèges et l'ACCC suppose une contribution en nature des collèges et des partenaires à l'étranger.

#### b) Coopération bilatérale canadienne

Les projets de plus grande importance s'inscrivent dans les programmes de coopération bilatérale de l'ACDI et peuvent atteindre une valeur allant jusqu'à un million de dollars. La gestion des volets collégiaux des grands

programmes bilatéraux mentionnés précédemment, PRIMTAF, PRICAM, PRICAT a aussi été déléguée à l'ACCC par l'ACDI. Ces projets donnent souvent lieu à la création de partenariats avec d'autres établissements d'éducation, universités et commissions scolaires.

**c) Institutions financières internationales (IFI)**

Quelques collègues (7) ont obtenu des contrats de service auprès des IFI, soit la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement ou auprès d'agences des Nations Unies telles que l'UNESCO et l'UNICEF. Quatre d'entre eux ont une valeur approximative se situant entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$. Les autres sont de moindre importance, se situant en deçà de 500 000 \$.

**d) Contrats publics ou privés**

D'autres contrats sont réalisés auprès d'établissements publics ou privés de formation et financés directement par les gouvernements ou les établissements comme c'est le cas au Mexique, au Gabon, au Brésil. Dans cette catégorie, l'on peut inclure quelques petits contrats obtenus auprès d'entreprises privées, par exemple aux Philippines.



## 4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'impression générale que les cégeps sont bien lancés sur la scène internationale est largement confirmée par cette enquête. Au fil des ans, chacun des quatre volets indicateurs de l'internationalisation des cégeps a pris une place plus importante. Depuis la dernière enquête de Cégep international en 1996, un plus grand nombre d'établissements sont actifs dans le domaine de la coopération internationale. De plus, l'internationalisation de la formation et la mobilité étudiante se sont imposées progressivement, selon les cultures et les priorités institutionnelles, dénotant une certaine volonté de renforcement des activités à caractère international dans les cégeps.

Cependant, cette volonté ne semble pas nécessairement se traduire dans les orientations institutionnelles, si l'on en juge par le nombre restreint d'établissements s'étant dotés d'une politique concernant leurs activités à caractère international. Si cette absence de politique n'empêche pas la croissance, il semble qu'elle ne facilite pas la coordination des efforts dans l'établissement et prive les divers intervenants d'une convergence de signification et de direction largement partagée ainsi que d'une synergie positive entre les divers aspects de l'ouverture sur le monde. Par contre, l'on a noté que le fait d'avoir une politique favorise la mise en œuvre d'activités particulières, telles que l'implantation du projet EPMC ou le perfectionnement des enseignants, et se traduit dans la mise en place de structures de gestion et de coordination.

L'internationalisation de la formation est une préoccupation nouvelle dans le réseau des collèges. L'interdépendance politique, économique et sociale que nous connaissons aujourd'hui exige des orientations plus claires concernant l'ouverture sur le monde et la capacité des jeunes de vivre et de travailler dans cette dynamique d'interdépendance. Ces questions ne devraient-elles pas alimenter les débats sur la finalité et les contenus de la formation générale dispensée au collégial? Nul doute que le projet EPMC servira de projet pilote pour la consolidation de ces orientations dans le réseau des cégeps.

### 4.1 *La mobilité étudiante*

Par ailleurs, la croissance de la mobilité étudiante ne sera vraiment assurée que dans la mesure où le ministère de l'Éducation pourra appuyer financièrement à un niveau significatif des initiatives de ce type. Cette mobilité contribue non seulement à l'enrichissement de la formation, mais aussi au rayonnement du Québec dans le monde. Les collèges ont progressé en ce sens, entre autres, par la signature de protocoles d'entente entre la Fédération des cégeps et les IUT français et les UT mexicaines. Notons aussi que 59 % des cégeps répondants ont déjà signé des ententes de collaboration avec des établissements de formation de pays étrangers. Toutefois, la mise en œuvre de ces ententes demeure embryonnaire.

Un volet qui gagnerait à être davantage pris en considération par les autorités ministérielles et collégiales est celui de l'accueil d'étudiants étrangers. Pour l'instant, l'on reçoit ceux qui se présentent à nos portes, sans faire aucune des démarches

nécessaires pour enrichir culturellement la communauté collégiale, pour en tirer une source appréciable de revenus ou pour en faire un investissement qui puisse renforcer les liens du Québec avec l'extérieur. Une augmentation du volume d'étudiants étrangers passe, entre autres, par une plus grande autonomie des cégeps, particulièrement en ce qui touche les frais de scolarité des étudiants étrangers, et par l'adoption de stratégies différenciées de promotion des programmes de formation des cégeps à l'étranger.

#### **4.2 Sources limitées de financement**

Il apparaît clairement que l'ACDI est le bailleur de fonds incontournable lorsqu'il s'agit des projets de coopération internationale des établissements du collégial. Cette situation de dépendance envers une source unique de financement peut devenir contraignante pour les cégeps, surtout quand les budgets sont révisés à la baisse, comme ce fut le cas au cours des dernières années. Notons que la très grande majorité des contributions de l'ACDI sont obtenues par l'intermédiaire de l'ACCC, voie d'acheminement exclusive des fonds gérés par la Direction de la coopération institutionnelle de l'Agence. Toutefois, les cégeps peuvent présenter des propositions lors des appels d'offres lancés par les directions bilatérales de l'Agence. Le maintien du nombre de projets subventionnés par l'ACDI et l'ACCC ces dernières années doit être considéré comme un résultat très positif, compte tenu que l'aide publique au développement a été réduite de moitié depuis dix ans.

La création de partenariats et de consortiums a peut-être été une réponse à ces réductions. En effet, tant à l'ACCC qu'à l'ACDI, cette façon de faire, bien que comportant des difficultés, devient souvent une condition d'obtention de contrats. Cette nouvelle expertise des cégeps pourrait servir de tremplin pour accéder à des sources externes de financement comme les IFI, les agences des Nations Unies, les fondations internationales et les agences de coopération internationale d'autres pays.

#### **4.3 Le perfectionnement des professeurs**

Enfin, les professeurs sont les acteurs principaux de la plupart des activités à caractère international. Une attention particulière en ce qui touche le perfectionnement devrait leur être accordée, à la fois pour l'introduction de contenus à caractère international dans les programmes et les cours, pour l'encadrement des échanges étudiants de toute nature et pour la coopération internationale proprement dite. Le perfectionnement des professeurs en matière d'internationalisation de diverses activités des établissements est un élément essentiel à la viabilité de cette démarche. L'échange de professeurs, devenu plus accessible à la suite de la signature de protocoles d'entente avec la France et le Mexique, est une voie à expérimenter puis, s'il y a lieu, à étendre en Europe et ailleurs dans le monde.

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé à Cégep international :

**Recommandation 1 :** d'appuyer les cégeps désireux de se doter de politiques concernant leurs activités internationales en fournissant la documentation pertinente et en les mettant en contact avec ceux qui ont déjà adopté des politiques à cet effet.

**Recommandation 2 :** d'appuyer les collèges désireux de développer des activités de perfectionnement des professeurs, en diffusant plus largement le projet EPMC et en organisant des séminaires, ateliers, conférences dans les diverses régions du Québec. Il y a lieu d'étudier les possibilités de collaboration avec le programme PERFORMA pour certaines activités.

**Recommandation 3 :** de promouvoir la mobilité des enseignants par la diffusion de tout programme existant et par la recherche de toute possibilité en ce sens à l'occasion de rencontres formelles ou informelles avec des dirigeants d'établissements de formation de pays étrangers.

**Recommandation 4 :** de se doter d'un plan stratégique pour aider les collèges à accroître la mobilité étudiante de toute nature : échanges d'étudiants, stages crédités ou non crédités. Ce plan devrait prendre en compte le programme de stages de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et le programme d'internationalisation de l'éducation du ministère de l'Éducation et proposer des moyens de renforcement des activités conçues dans le cadre des protocoles existants.

**Recommandation 5 :** de produire et de diffuser des documents promotionnels pour favoriser le recrutement d'étudiants étrangers dans les collèges québécois, particulièrement en faisant connaître l'expertise des collèges dans les technologies de pointe.

**Recommandation 6 :** de promouvoir auprès du ministère de l'Éducation et des collèges le bien-fondé de l'accueil d'étudiants étrangers pour le rayonnement du Québec et de ses institutions à l'étranger.

**Recommandation 7 :** d'organiser un atelier de réflexion sur les conditions de réussite et les pierres d'achoppement de divers types de partenariats afin d'aider les collèges à développer des habiletés de travail en partenariat pour ainsi être en mesure d'accéder plus facilement à des sources externes de financement de projets.

Enfin, il est recommandé à Cégep international :

**Recommandation 8 :** de créer un groupe de travail pour élaborer un projet de politique générale concernant le développement de la dimension internationale de la mission des cégeps afin d'enrichir la formation, d'encourager la mobilité étudiante, de favoriser le perfectionnement des enseignants, de promouvoir l'accueil d'étudiants étrangers et de faciliter la réalisation de projets de coopération internationale dans une perspective cohérente et conforme à la mission des collèges.

# **Annexe I**

**Questionnaire sur le profil des activités  
internationales des collègues**

# **Annexe II**

**Liste des collèges qui ont répondu au questionnaire**

# **Annexe III**

**Les projets de coopération des collèges par région**